

ACCÈS AUX MARCHÉS

Communication présentée par Cuba, El Salvador, Haïti, le Honduras, l'Inde, le Kenya, le Nigéria, l'Ouganda, le Pakistan, la République dominicaine, Sri Lanka et le Zimbabwe

Les pays en développement étaient censés tirer profit de la mise en œuvre de l'Accord sur l'agriculture surtout dans le domaine de l'élargissement de l'accès aux marchés et de l'augmentation des exportations vers les pays développés, du fait qu'ils auraient été plus compétitifs après la diminution des subventions dans les pays de l'OCDE et l'abaissement des obstacles au commerce. Malheureusement, après cinq ans de mise en œuvre de l'Accord, les possibilités d'accès aux marchés dont ces pays pensaient bénéficier ne se sont pas concrétisées. Selon la FAO, "dans l'ensemble, peu de monographies font état d'une amélioration des exportations agricoles depuis le Cycle d'Uruguay - le constat général étant que peu de changements ont été enregistrés en ce qui concerne tant le volume des exportations que la diversification ou la destination des produits".¹

En fait, il semble paradoxalement que ce soit le contraire qui s'est produit puisque les pays développés ont, semble-t-il, davantage exporté vers les marchés des pays en développement. Selon la FAO, en ce qui concerne ces derniers, "une augmentation rapide des importations de produits alimentaires avait été signalée dans la plupart des monographies. L'évolution dans ces pays a été d'un parallélisme frappant avec l'envol des importations des produits suivants enregistré depuis la conclusion du Cycle d'Uruguay: produits laitiers (importation de lait en poudre principalement) et viande (volaille principalement). ... Un constat assez général se dégage: l'asymétrie dans les rythmes de croissance respectifs des importations de produits alimentaires et des exportations agricoles. La libéralisation du commerce s'est en effet traduite par l'envol quasi instantané des importations à destination de ces pays, alors que ces mêmes pays ne sont pas parvenus à accroître leurs exportations".²

D'après les statistiques de la CNUCED, la part des pays en développement dans les exportations mondiales de produits agricoles reste faible: elle a chuté de 31,7 pour cent en 1970-1972 à 25,4 pour cent en 1990-1992. En 1996/97, elle était remontée à 30,7 pour cent, mais ce chiffre est inférieur à ce qu'il était 25 ans plus tôt. En revanche, entre 1980 et 1996, la progression *annuelle* des exportations de produits agricoles primaires et transformés en provenance des pays de l'OCDE a été respectivement de 2,5 pour cent et de 6,5 pour cent.³

¹ Colloque de la FAO (1999) sur l'agriculture, le commerce et la sécurité alimentaire: questions et alternatives concernant les prochaines négociations de l'OMC dans la perspective des pays en développement, document n° 3: "Synthèse des monographies de pays", Genève, 23-24 septembre 1999.

² *Ibid.*

³ CNUCED, 1999, "L'économie mondiale des produits de base: évolution récente, crises financières et transformation des structures de marché", Commission du commerce des biens et services et des produits de base relevant du Conseil du commerce et du développement, TD/B/COM.1/27, 16 juillet.

La stagnation, voire la dégradation, des résultats du commerce des produits agricoles sont préoccupantes, en particulier pour les pays à faible revenu. Plus le revenu d'un pays est faible, plus ses exportations agricoles représentent un pourcentage élevé du total de ses exportations de marchandises et donc plus les exportations sont cruciales pour ce pays. Ainsi, en 1996, sur 55 pays en développement, la moitié avait enregistré des exportations de produits agricoles dont la part dans les exportations totales de marchandises était supérieure à 30 pour cent alors que cette part dépassait 50 pour cent pour un quart d'entre eux. De même, entre 1990 et 1996, en proportion du PIB, la part de la valeur ajoutée dans l'agriculture a représenté 1,5 pour cent pour les pays de l'OCDE à revenu élevé, contre 8 pour cent pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et 34 pour cent pour les pays à faible revenu (à l'exclusion de la Chine et de l'Inde).

Pourquoi la libéralisation dans l'agriculture et la mise en œuvre de l'Accord sur l'agriculture ne se sont-elles pas traduites par une amélioration de l'accès aux marchés et par des résultats plus positifs dans l'ensemble pour les pays en développement?

À la lumière des études effectuées et de l'expérience acquise, nous pouvons avancer les raisons suivantes:

Tarification impure et crêtes tarifaires

Quand ils ont converti les obstacles non tarifaires en tarifs, beaucoup de pays développés ont mis en place des tarifs d'un niveau bien supérieur à celui de leurs équivalents non tarifaires. Les pays de la Quadrilatérale, notamment, ont fixé des tarifs très élevés, atteignant 350 pour cent ou davantage. Il ressort d'une étude récente de l'OCDE concernant la protection à la frontière que la protection dont bénéficie l'agriculture était plus forte en 1996 qu'en 1993 dans huit pays de l'OCDE sur dix (la Communauté européenne étant considérée comme un pays).⁴

Le profil tarifaire de nombre de pays développés après le Cycle d'Uruguay est habituellement caractérisé par des taux relativement élevés sur les produits alimentaires provenant des zones tempérées et des taux plus faibles sur les produits tropicaux. Les réductions tarifaires ont généralement été moindres pour les premiers. Les exportations de produits provenant de zones tempérées représentent un enjeu important pour les pays en développement car ce sont également les produits pour lesquels les débouchés continuent de s'élargir.⁵

Les crêtes tarifaires dans l'agriculture sont les plus fréquentes dans trois groupes de produits: les grandes denrées de base, les fruits et les légumes et les produits de l'industrie alimentaire (produits alimentaires transformés).⁶ Les produits le plus souvent visés par des crêtes tarifaires et la progressivité des droits font partie des principaux aliments de base – céréales, viande, sucre, lait, beurre et fromage – ainsi que les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement, tels que le sucre, le tabac, le coton, les fruits et les légumes.⁷ En fait, il n'est pas inhabituel que ces crêtes tarifaires dépassent 100 pour cent dans les pays de l'OCDE. En revanche, il

⁴ OCDE, 1999, "Rapport préliminaire sur les aspects de la mise en œuvre de l'Accord d'Uruguay Round touchant à l'accès aux marchés", document COM/AGR/APM/TD/WP(99)50, juin 1999, OCDE, Paris.

⁵ FAO, 1999, "Enjeux du développement de l'agriculture, du commerce et de la sécurité alimentaire", Colloque de la FAO sur l'agriculture, le commerce et la sécurité alimentaire, Genève, 23-24 septembre 1999.

⁶ CNUCED/OMC (TD/B/COM.1/14), 1997.

⁷ *Ibid.*

ressort d'une étude effectuée par la CNUCED et l'OMC que les taux supérieurs à 100 pour cent sont rares dans les pays en développement pour les produits agricoles.⁸

Progressivité des tarifs

La progressivité des tarifs (situation dans laquelle les tarifs augmentent avec le degré d'ouvrison des produits) a légèrement diminué après le Cycle d'Uruguay, mais elle existe encore. Une étude de la FAO montre qu'après le Cycle d'Uruguay, les écarts tarifaires (c'est-à-dire la différence entre les tarifs appliqués aux produits transformés et ceux qui frappent les produits primaires utilisés comme intrants) dans les pays développés représentent une progressivité moyenne des tarifs de 17 pour cent.⁹

En tant qu'obstacle aux échanges, la progressivité des tarifs est une question qui prend de plus en plus d'importance puisque les échanges s'orientent rapidement vers les produits transformés. Elle constitue en outre un obstacle majeur pour les pays en développement qui ne veulent plus se contenter de produire et d'exporter des produits primaires et dont les revenus diminuent du fait de la dégradation des termes de l'échange pour ces produits.

La progressivité des tarifs entrave la diversification, très importante pour les économies des pays en développement, surtout puisque la majeure partie de la valeur ajoutée est créée aux derniers stades de la production. Malheureusement, à ce jour, en raison des structures tarifaires des pays de l'OCDE, la valeur ajoutée par la transformation va dans une large mesure aux pays développés.

Le secteur du cacao illustre cette situation. D'après la CNUCED, la part des pays producteurs de cacao dans les exportations mondiales diminue à mesure que le degré de transformation augmente. En 1997/98, pour le cacao en fèves, la liqueur de cacao, le beurre de cacao, la poudre de cacao et le chocolat, les parts des pays en développement étaient, respectivement, de 90 pour cent, 44 pour cent, 38 pour cent, 29 pour cent et 4 pour cent.

Réductions tarifaires non pondérées

Les réductions tarifaires non pondérées sont également une des causes du faible accès aux marchés pour les pays en développement. Dans le cadre des engagements en matière d'accès aux marchés, les pays développés devaient réduire la moyenne non pondérée de leurs tarifs consolidés de 36 pour cent et les tarifs frappant chaque produit de 15 pour cent seulement par rapport à l'équivalent tarifaire déclaré pour 1986-1988. En outre, l'équivalent tarifaire déclaré servant de base au calcul était bien plus élevé que l'équivalent tarifaire effectif à cette période.

En conséquence, les pays de l'OCDE avaient réduit les tarifs élevés frappant les produits sensibles (par exemple les produits qu'ils fabriquaient) plus faiblement que les tarifs peu élevés. Selon la FAO, peu de pays en développement avaient en revanche tiré parti de la possibilité de réduire de manière importante les tarifs peu élevés.¹⁰

⁸ CNUCED, 1999, "Examen du commerce dans le secteur agricole, en vue d'accroître les exportations agricoles des pays en développement et d'aider ces pays à mieux comprendre les enjeux des prochaines négociations sur l'agriculture", TD/B/COM.1/EM.8/2, 23 février 1999.

⁹ CESAP/FAO, 1997, "The Impact of the Uruguay Round on Tariff Escalation in Agricultural Products", par J. Lindland.

¹⁰ FAO, 1998, "The Implications of the Uruguay Round Agreement on Agriculture for Developing Countries: A Training Manual", FAO, Rome.

Tarifs complexes et manquant de transparence

La structure des tarifs frappant les produits agricoles est devenue plus complexe à l'issue du Cycle d'Uruguay, surtout dans les pays développés, alors même que les négociations avaient laissé espérer un régime simple fondé exclusivement sur des tarifs. Le nombre de lignes tarifaires s'est multiplié, des taux différents pouvant être appliqués au même produit (tarifs saisonniers, tarifs contingentaires, tarifs hors contingent) et le recours à des tarifs autres qu'*ad valorem* est plus fréquent.¹¹

Les tarifs autres qu'*ad valorem* désavantagent les exportateurs des pays en développement. Ces tarifs sont moins transparents et il est plus difficile de comparer leur effet de restriction des échanges par produits et par pays, ce qui est source d'incertitude pour les exportateurs. Souvent, ils varient aussi en fonction d'une ou plusieurs caractéristiques techniques comme la teneur en sucre ou en alcool, ce qui nuit encore plus à la transparence.¹² Les tarifs autres qu'*ad valorem* frappent aussi plus lourdement les importations à faible prix, et n'avantagent donc pas les pays en développement.

La part des lignes tarifaires des pays de l'OCDE pour lesquelles des droits autres qu'*ad valorem* sont applicables n'est pas négligeable: 22 pour cent pour le Canada et le Japon, 42 pour cent pour l'Union européenne et les États-Unis et environ 90 pour cent pour la Suisse.¹³

Le recours à des tarifs variables par les pays développés a aussi contribué à la création d'une structure tarifaire peu transparente. Les pays de l'OCDE qui ont consolidé les tarifs à des niveaux élevés (supérieurs à leur équivalent non tarifaire) ont également appliqué des tarifs variables inférieurs aux taux consolidés. Des experts ont conclu qu'alors que le résultat escompté de la tarification avait été un surcroît de stabilité sur les marchés internationaux, l'amélioration, du fait du recours à ces tarifs variables associé aux niveaux très élevés des tarifs consolidés dans les pays développés, serait faible, voire nulle.¹⁴

Contingents tarifaires

L'adoption du régime de contingentement tarifaire dans le cadre de l'Accord sur l'agriculture avait pour but de faire en sorte que la tarification ne réduise pas le niveau courant des importations (possibilités d'accès aux marchés courantes) ou n'empêche pas d'atteindre les niveaux d'accès convenus (possibilités d'accès minimales) pour les produits qui se heurtaient auparavant à des obstacles non tarifaires. Les contingents tarifaires ne constituaient pas une solution définitive, l'objectif ultime restant la libéralisation totale par le biais d'augmentations progressives des contingents. Toutefois, la mise en œuvre du régime de contingentement tarifaire a été laissée à la discrétion des pays importateurs; c'est pourquoi il n'y a eu qu'une faible amélioration de l'accès pour les pays en développement dans le cadre de ce régime. C'est en grande partie l'**administration des contingents tarifaires** qui a fait que les nouveaux fournisseurs ont pu ou non bénéficier de nouvelles possibilités d'accès à l'issue du Cycle d'Uruguay.

¹¹ CNUCED, 1999, TD/B/COM.1/EM.8/2, 23 février 1999, *ibid.*

¹² FAO, 1999, "Enjeux du développement de l'agriculture, du commerce et de la sécurité alimentaire", *ibid.*

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Anderson, Erwidodo et Ingco, 1999, "Integrating Agriculture into the WTO: The Next Phase", document présenté à la Conférence OMC/Banque mondiale sur les pays en développement et le Cycle du millénaire, 20-21 septembre 1999, Genève.

Des cas de **manipulation du calcul de la consommation intérieure** se sont également produits lors de l'établissement des niveaux d'accès courants ou minimaux. Selon les Modalités, les possibilités d'accès courantes "ne seront pas inférieures aux quantités d'importations annuelles moyennes pour les années 1986 à 1988". Il n'est cependant pas fait mention d'une période de base spécifique à utiliser pour le calcul de la consommation intérieure aux fins de l'engagement en matière d'accès minimal, ce qui laisse une grande marge de manœuvre aux pays.¹⁵

La pratique consistant à établir et à répartir des contingents tarifaires pour des groupes de produits très agrégés plutôt que produit par produit pose également problème. Cette pratique n'est pas conforme aux spécifications énoncées dans les Modalités, selon lesquelles des possibilités d'accès minimales devraient être offertes à un niveau relativement désagrégé par produit.

Les contingents tarifaires sont souvent **sous-utilisés**, c'est-à-dire que le volume des importations est inférieur à celui qui est indiqué dans les engagements en matière de contingents tarifaires. Selon la CNUCED, dans certains cas, même lorsque le volume du contingent tarifaire était sous-utilisé, c'était le taux de droit hors contingent, plus élevé, qui était appliqué aux importations. La CNUCED conclut également qu'"il est difficile de justifier la sous-utilisation des contingents par une absence générale de demande intérieure lorsque les prix intérieurs de ces marchandises sont nettement supérieurs aux prix mondiaux".¹⁶ D'autres experts (Anderson, Erwidodo et Ingco) ont estimé qu'on pourrait expliquer la sous-utilisation des contingents par le fait que ceux-ci sont attribués délibérément à des fournisseurs incapables de les utiliser dans leur totalité vu le niveau de leur compétitivité internationale.¹⁷

Comme le montre le tableau ci-après, il ressort d'une comparaison des tarifs faibles applicables aux contingents et des tarifs élevés applicables hors contingent pour certains produits dans des pays de l'OCDE importateurs de produits alimentaires que l'attribution d'une licence dans le cadre d'un contingent procure aux pays exportateurs des bénéfices considérables (plus de 25 milliards de dollars par an pour les marchés des produits figurant dans le tableau). Le taux de sous-utilisation est aussi indiqué.

¹⁵ Gorter, 1999, "Market Access, Export Subsidies and Domestic Support Measures: Issues and Suggestions for New Rules", document présenté à la Conférence WTO/Banque mondiale sur l'agriculture et le nouveau programme commercial dans les négociations OMC 2000, 1^{er}-2 octobre 1999.

¹⁶ CNUCED, 1999, "Preparing for Future Multilateral Trade Negotiations: Issues and Research Needs From A Development Perspective", Réunion d'experts, 21-22 septembre 1998, Genève.

¹⁷ Anderson, Erwidodo et Ingco, 1999, "Integrating Agriculture into the WTO: The Next Phase", document présenté à la Conférence OMC/Banque mondiale sur les pays en développement et le Cycle du millénaire, 20-21 septembre 1999, Genève.

Tableau 1: Taux de droits applicables dans le cadre des contingents et hors contingent et estimation des rentes de contingentement maximales, pour certains produits agricoles et certains pays de l'OCDE, 1996

	Tarif <i>ad valorem</i> applicable aux contingents, en pourcentage	Tarif <i>ad valorem</i> applicable hors contingent, en pourcentage	Rente de contingen- tement maximale en milliards de dollars EU	Taux d'utilisation des contingents, en pourcentage	Parts des contingents dans les importations totales, en pourcentage
UE					
Blé	0	87	0,0	21	2
Céréales	35	162	0,4	74	26
Sucre	0	147	2,4	100	87
Produits laitiers	24	91	1,1	99	80
Viandes	19	128	2,3	100	73
Fruits et légumes	11	51	0,0	78	20
ÉTATS-UNIS					
Sucre	2	129	1,0	97	76
Produits laitiers	11	70	0,6	77	95
Viandes	5	26	0,0	67	102
CANADA					
Blé	1	49	0,0	27	218
Produits laitiers	7	262	0,3	100	75
Viandes	2	27	0,0	124	72
JAPON					
Blé	0	234	3,4	109	95
Céréales	0	491	10,8	109	84
Produits laitiers	29	344	2,8	93	91
CORÉE					
Riz	5	89	0,0	100	53
Céréales	3	326	1,9	148	61
Oléagineux	8	545	0,0	157	62
Produits laitiers	21	106	0,0	85	106
Viandes	40	42	0,4	97	77
Fruits et légumes	47	305	0,0	99	83

Source: Elbehri, Ingco, Hertel et Pearson, 1999 "Agricultural Liberalisation in the New Millennium", document présenté à la Conférence OMC/Banque mondiale sur l'agriculture et le nouveau programme commercial dans la perspective du développement, 1^{er}-2 octobre 1999, Genève.

À l'inverse, les experts Abbott et Morse font observer que dans les pays en développement, la majeure partie des tarifs appliqués sont bien inférieurs et aux taux NPF consolidés et aux taux peu élevés applicables dans le cadre des contingents tarifaires, de sorte que les régimes tarifaires de ces pays ne sont quasiment jamais contraires aux engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord sur l'agriculture. En outre, les tarifs les plus faibles appliqués sont des tarifs NPF, qui ne sont pas soumis aux prescriptions administratives d'un régime de contingentement. Les importations de produits agricoles de la plupart des pays ayant recours à des contingents tarifaires ont continué d'évoluer en suivant les tendances antérieures ou ont augmenté de manière importante par rapport à ces tendances (ce qui a souvent été le cas).¹⁸

¹⁸ Abbott et Morse, 1999, "TRQ Implementation in Developing Countries", document présenté à la Conférence OMC/Banque mondiale sur l'agriculture et le nouveau programme commercial dans les négociations OMC 2000, 1^{er}-2 octobre 1999, Genève.

En ce qui concerne les pays en développement, la sous-utilisation des contingents n'est pas un problème parce que ces pays ont abaissé de manière importante leurs tarifs NPF. Les cas dans lesquels les importations sont inférieures aux engagements ne représentent que la poursuite d'une tendance existante. Les raisons les plus vraisemblables expliquant la sous-utilisation sont une faible demande pour ces marchandises, le coût élevé du transport et l'attrait de ces marchés. De plus, les cas de dépassement des contingents sont aussi fréquents que les cas de sous-utilisation, ce qui montre le degré de libéralisation atteint.¹⁹

Subventions élevées dans les pays membres de l'OCDE

Les subventions élevées accordées par les pays membres de l'OCDE constituent pour les pays en développement un obstacle majeur à l'accès aux marchés qu'elles entravent de différentes manières. Ainsi, du fait des subventions, il existe dans les pays de l'OCDE des excédents importants de produits alimentaires qui sont souvent exportés vers les pays en développement, ce qui diminue les possibilités qu'ont ces pays d'exporter vers des pays tiers. En outre, les importations subventionnées de l'OCDE par les pays en développement ont pour effet de déstabiliser et de déprimer les prix, d'éliminer des producteurs et donc de réduire la capacité de production et le potentiel d'exportation de ces pays.

En 1998, le soutien total à l'agriculture accordé par 24 pays membres de l'OCDE (à l'exclusion de la Corée, de la Hongrie, du Mexique, de la Pologne et de la République tchèque), s'élevait à 335 milliards de dollars EU environ, dont 251 milliards pour le soutien aux producteurs. De ce fait, en 1997, le soutien total à l'agriculture était égal au triple de l'aide publique au développement (APD) et à plus du double de l'investissement étranger direct (IED) vers les pays en développement. Il représentait aussi presque 60 pour cent du commerce mondial des produits agricoles en 1997.

Le soutien accordé pour certains produits qui sont aussi exportés par des pays en développement est de plusieurs fois supérieur à la valeur du commerce mondial de ces produits. En 1997, dans les 24 pays de l'OCDE, le soutien accordé aux producteurs pour le riz et la viande représentait respectivement 4,11 et 6,18 fois la valeur des exportations mondiales de ces produits.²⁰ Selon la CNUCED, l'industrie du concentré de tomate d'Afrique de l'Ouest donne un exemple frappant de la manière dont les subventions ont annihilé la production nationale et les exportations des pays en développement. La production nationale des pays exportateurs d'Afrique de l'Ouest a chuté de façon spectaculaire, si bien que certains pays qui exportaient du concentré de tomate sont devenus des importateurs de ce produit.²¹

Les mesures sanitaires et phytosanitaires en tant qu'obstacles au commerce

Une enquête de la FAO a montré que davantage de pays en développement se heurtaient à des obstacles au commerce en raison des mesures sanitaires et phytosanitaires.²² L'un des principaux problèmes est l'absence de reconnaissance mutuelle des inspections et des normes. Plusieurs grands pays importateurs exigent à cet égard la "similitude" plutôt que l'"équivalence". De plus, jusqu'ici, un nombre limité d'accords d'équivalence ont été conclus, tous entre pays en développement.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² FAO, 1999, "Synthèse des monographies de pays", *ibid.*

L'exemple de la viande de volaille illustre la diversité et la rigueur des mesures visant les importations de produits alimentaires. L'existence de normes différentes soulève la question du caractère arbitraire de l'élaboration des normes. Sur les 135 pays Membres de l'OMC, 15 sont actuellement autorisés à exporter de la viande de volaille fraîche, réfrigérée ou congelée vers la CE, cinq peuvent en exporter vers les États-Unis, un vers le Canada et aucun n'est autorisé à exporter vers l'Australie.²³ La FAO relève à juste titre que le "harcèlement commercial" fait figure de "problème commun".²⁴

L'obstacle majeur que rencontrent les pays en développement est l'absence des ressources techniques et financières nécessaires pour mettre en œuvre ces prescriptions rigoureuses ou même pour jouer un rôle important dans l'élaboration des normes. Selon la FAO, pour ce qui est de l'assistance technique et financière, il y a eu peu de cas d'assistance concrète, contrairement à ce qui avait été prévu.

Un certain nombre de pays en développement avaient fait des propositions spécifiques compte tenu des préoccupations relatives à l'Accord SPS au cours de la préparation de la Conférence de Seattle. Le Conseil général examine actuellement dans le cadre de sa session extraordinaire comment répondre à ces préoccupations relatives à la mise en œuvre.

Recommandations

Réduction tarifaire, crêtes tarifaires et progressivité des tarifs

1. Lors des prochaines négociations, il faudra s'attaquer au problème de l'élimination des crêtes tarifaires et de la progressivité des tarifs dans les pays développés et une formule appropriée devrait être appliquée pour abaisser davantage ces droits extrêmement élevés et les ramener à des niveaux plus raisonnables. Une formule d'harmonisation devrait être mise au point afin de réduire la progressivité des tarifs; les pays développés devraient aussi libéraliser complètement le commerce des produits tropicaux transformés.
2. Les réductions tarifaires devraient aussi être pondérées, plutôt que non pondérées, pour faire en sorte que les produits sensibles dans les pays développés ne bénéficient pas d'une protection supplémentaire.
3. Les tarifs variables auxquels ont recours les pays développés, par exemple les systèmes de fourchettes de prix et les droits saisonniers, devraient être éliminés. Ces tarifs ne devraient être autorisés que dans le cadre du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement.
4. Les structures tarifaires des pays développés devraient être plus transparentes et moins complexes et tous les tarifs devraient être convertis en tarifs *ad valorem*.

²³ Roberts, Orden et Josling, 1999, "WTO Disciplines on Technical Barriers to Agricultural Trade: Progress, Prospects and Implications for Developing Countries", Conférence OMC/Banque mondiale sur l'agriculture et le nouveau programme commercial dans les négociations OMC 2000, 1^{er}-2 octobre 1999, Genève.

²⁴ FAO, 1999, "Synthèse des monographies de pays", *ibid*.

Contingents tarifaires

6. Les pays développés devraient simplifier l'administration des contingents tarifaires et la rendre plus transparente et plus équitable pour tous les partenaires commerciaux. Les contingents tarifaires ne devraient pas avoir les mêmes effets que des restrictions quantitatives. À cette fin, les éléments suivants seraient nécessaires:

- i) lignes directrices simplifiant l'administration des contingents pour assurer une uniformité totale entre pays et produits et pour que l'administration des contingents soit totalement transparente;
- ii) période de base commune pour le calcul de la consommation intérieure aux fins de l'engagement en matière d'accès minimal;
- iii) contingents ouverts pour des produits spécifiques plutôt que des groupes de produits;
- iv) obligation pour les pays développés de ne pas assujettir les importations au taux hors contingent tant que les contingents ne sont pas entièrement utilisés;
- v) modalités appropriées garantissant aux nouveaux fournisseurs des pays en développement les mêmes possibilités d'obtenir des parts de contingents tarifaires;
- vi) accroissement régulier des contingents tarifaires administrés par les pays développés afin d'améliorer l'accès aux marchés pour les pays en développement.

Mesures sanitaires et phytosanitaires

7. Il faut s'attaquer comme il convient aux difficultés rencontrées par les pays en développement dans le cadre de l'Accord SPS, notamment pour ce qui est des dispositions et procédures qui réduisent la capacité d'exportation de produits agricoles de ces pays.

Soutien interne

8. Le dumping doit être interdit et les subventions à l'exportation de toute nature (directes ou indirectes) accordées par les pays développés doivent être éliminées. Le soutien interne relevant de différentes catégories accordé par ces pays devrait être considérablement réduit, puis plafonné, afin de limiter son effet de distorsion sur les échanges.²⁵

²⁵ Un certain nombre de pays en développement ont déjà présenté des propositions spécifiques à cet égard (contenues dans les documents G/AG/NG/W/13 et 14) et pourront à l'avenir, individuellement ou avec d'autres Membres, compléter, préciser ou développer davantage les propositions contenues dans le présent document.